

Le plan de relance, c'est aussi pour les PME

DÉCRYPTAGE - Sur 100 milliards d'euros, 25% doivent bénéficier aux petites et moyennes entreprises.

Par **Guillaume Mollaret**

Publié le 03/05/2021 à 14:57,

Mis à jour le 03/05/2021 à 14:57



La multiplication des aides de l'État ne rend pas simple leur lisibilité et leur accès pour les PME. 204355183/Jérôme Rommé - stock.adobe.com

Salutaires mais complexes. Banquiers, experts-comptables, consultants font le même constat: les aides de l'État tombent à pic mais leur multiplication ne rend pas simple leur lisibilité et leur accès pour les PME. Ces aides, bien qu'elles profitent à des grands groupes, reviennent aussi aux petites et moyennes entreprises. *«Au total, plus de 25 milliards d'euros (sur un total de 100 milliards) bénéficieront aux TPE-PME»*, soulignait le ministère de l'Économie et des Finances en septembre 2020 lors du lancement du plan France Relance. Bercy précisait: ces TPE et PME *«seront directement bénéficiaires de certaines mesures: rénovation énergétique, transformation numérique, création de foncières pour redynamiser les commerces de*

centre-ville, baisse des impôts de production.» Dans cette profusion, les entreprises pourraient, par manque d'appréciation ou par choix, passer à côté d'un soutien auquel elles peuvent pourtant prétendre.

À découvrir

→ **NOTRE SIMULATEUR - Êtes-vous bien payé ?**

«Dans ce grand sujet qu'est le plan de relance, il y a en fait plein de micromesures qui permettent de bénéficier ici et là de 500 euros, par exemple, pour l'aide à la transformation numérique. Beaucoup d'entreprises ne sollicitent pas cette subvention car cela semble chronophage pour un dossier à l'issue incertaine», analyse Thierry Legrand, expert-comptable associé chez Exponens. Il attend en revanche beaucoup de la mise en œuvre des prêts participatifs Relance (PPR). Leur principe (renforcer les bilans et financer les projets d'investissements des grosses PME et ETI saines) et le montant de 11 milliards d'euros ont été présentés en avril par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire.



Les enveloppes sont limitées et il y a beaucoup de dossiers de bonne qualité. Le process est donc sélectif

Arnaud Caudoux, directeur général adjoint de Bpifrance

Malgré l'attente de certains secteurs, d'autres, notamment dans l'industrie, ont d'ores et déjà bénéficié de certains pans du plan France Relance. Les aides, versées au moins pour partie, bénéficient à des entreprises ayant répondu à un appel à projets sur une plateforme dédiée mise en ligne par Bpifrance. La banque publique d'investissement est opérateur d'environ 10 milliards d'euros du plan de relance sur le volet entreprises. Dans les faits, ces dossiers sont étudiés en région par Bpifrance, les services économiques des conseils régionaux et les services de l'État, qui donnent un avis collégial.

Certaines de ces aides sont non remboursables, d'autres le sont en cas de succès. Enfin, certains apports peuvent se faire sous la forme de prêts aux conditions préférentielles. Ils comprennent, par exemple, une franchise d'amortissement. *«Les enveloppes sont limitées et il y a beaucoup de dossiers de bonne qualité. Le process est donc sélectif»,* explique Arnaud Caudoux, directeur général adjoint de Bpifrance.

Coller à l'esprit

Contenant trois volets - transition énergétique, territoires et secteurs stratégiques (aéronautique, automobile, nucléaire, agroalimentaire, santé, intrants, électronique, télécoms, 5G...), la partie du plan France Relance piloté par Bpifrance a, au 31 mars, bénéficié à 1058 sociétés, dont 658 PME, pour un montant global d'aides de 789 millions d'euros. Soit une moyenne de 745.000 euros par entreprises.

Le cas du fabricant de motos Sherco, avec 2 millions d'euros d'aides, fait donc figure d'exception. *«Certaines entreprises ont tendance à vouloir en rajouter, dans un souci de bien faire, alors qu'il faut cibler et cerner le programme pour coller à l'esprit du plan de relance. Or les dossiers peuvent être retoqués pour une affaire de présentation»*, souligne Thomas Gross, cofondateur de Sogedev, société de conseil dans la recherche d'aides publiques, ayant accompagné Sherco.

L'un des intérêts de ces aides est qu'elles sont cumulables. Ainsi, à Toulouse, l'entreprise biopharmaceutique Evotec cumulera des aides d'État et de la région Occitanie. Pour les 150 millions d'euros d'investissement, et 200 emplois annoncés, le projet bénéficiera de 40 millions d'euros de subvention au titre du plan France Relance auxquels s'ajoutent 6 millions supplémentaires octroyés par la région, qui dispose de son propre dispositif de relance.

«Ces aides peuvent s'ajouter ou se substituer à celles de l'État quand le projet est sérieux et qu'il ne rentre pas forcément dans les cases de Bercy», explique-t-on à la région. Dans sa déclinaison du plan de relance, elle a, depuis l'an dernier, apporté un soutien à 58.000 sociétés. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est 1 milliard d'euros sur deux ans que la collectivité doit engager dans son plan de reconquête économique régional.